

NOTE

Service minimal DAF/agence comptable

Cachan, le 16/03/2020

Objet: organisation du service minimal DAF/agence comptable

Affaire suivie par :

Christine Council DAF

Tél. : 06 30 52 22 40

[\[christine.council@ens-paris-saclay.fr\]](mailto:christine.council@ens-paris-saclay.fr)

Destinataire(s) :

directeurs de départements et leurs adjoints

directeurs de laboratoire et leurs adjoints

responsables de services

gestionnaires des départements

gestionnaires des laboratoires

gestionnaires des services

La présente note a pour vocation de décrire les mesures à suivre dans le cadre de l'organisation du service minimal de la direction des affaires financières et de l'agence comptable.

1. Dépenses

- A compter de ce jour, les commandes n'ayant pas un caractère d'urgence sont suspendues;
- pour toutes les commandes effectuées à ce jour, les livraisons n'ayant pas de caractère d'urgence doivent être ajournées jusqu'à nouvel ordre; pour les livraisons incontournables, la division des affaires immobilières doit être contactée à l'adresse dai@ens-paris-saclay.fr;
- toutes les missions sont annulées y compris celles qui auraient pu être déjà validées.
- Si vous êtes équipés pour le télétravail, vous pouvez continuer à mettre à jour les dossiers (constatation et certification des services faits sur GFC-dépenses et dépôt des pièces justificatives sur horizon). Les dossiers mis à jour et complets seront traités par la DAF et l'agence comptable.
- Pour les bourses et gratifications, si vous êtes dans l'impossibilité de réaliser les services faits, vous devez communiquer les n° d'EJ concernés sur l'adresse mail DEPENSES@ENS-CACHAN.FR. La DAF se chargera alors de saisir les services faits afin que les paiements mensuels soient réalisés.

2. recettes

Les factures que vous aurez saisies dans GFC-recettes seront prises en charge de la manière suivante :

- client public : l'envoi sera réalisé par l'agence comptable via le portail choruspro;
- client privé : l'envoi postal ne sera pas possible. Toutefois, vous pouvez communiquer à Laetitia Hammar (laetitia.hammar@ens-cachan.fr), une adresse mail de votre client.

Les relevés de dépenses seront réalisés par la DAF. Ils vous seront transmis pour avis par mail puis contrôlés par l'agence comptable. L'envoi de l'exemplaire signé sera différé jusqu'à nouvel ordre.

3. divers

Pour tout autre sujet d'ordre financier, les contacts de la DAF et de l'agence comptable sont les suivants :

- DEPENSES@ENS-CACHAN.FR
- agence-comptable@ens-paris-saclay.fr

Toute l'équipe de la DAF et de l'Agence comptable se tient à votre disposition pour toute demande complémentaire.

C. Counil
L. hammar